

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**Affiché le  
ID : 034-213400567-20190403-ML1103042019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CASTELNOTES

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association CASTELNOTES relative aux festivités suivantes :

VENDREDI JAZZ : rendez-vous mensuels d'octobre 2018 à février 2019

FESTIVAL CASTEL'NOTES JAZZ : le vendredi 29 et le samedi 30 mars 2019.

Ces 6 soirées, en partenariat avec la Mairie, ont été déficitaires sur la période de 1.614,34€. Le montant de la subvention exceptionnelle demandée est donc de 1.614,34€.

Le Conseil est invité à délibérer.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Accepte de verser une subvention exceptionnelle de 1.614,34€ à l'association  
CASTELNOTES.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS 2018**

Suite au vote du compte administratif 2018, Monsieur le Rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2018 :

Solde d'exécution d'investissement	- 452.961,71€
Solde d'exécution de fonctionnement	+ 743.788.85€
Restes à réaliser (recettes d'investissement)	+ 189.000,00€
Besoin de financement section d'investissement (Article 1068)	263.961.71€

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice**

Ligne 002 Excédent Report en fonctionnement 479.827,14€

**Affectation du résultat d'investissement de l'exercice**

Ligne 001 Déficit 452.961.71€

**1068 Besoin de financement** 263.961,71€

**Restes à réaliser** 189.000,00€

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Approuve l'affectation de résultats proposés ci-dessus.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE CAUQUERS**

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 034-213400567-20190403-ML0103042019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : CONTRAT ADJOINT D'ANIMATION CANTINE/ALSH/ALP**

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le contrat de l'adjoint d'animation se termine le 3 avril 2019 (il était d'une durée de 3 mois).

Il est nécessaire que le service enfance puisse fonctionner avec des animateurs en nombre pour encadrer les enfants inscrits, que ce soit à la cantine, au centre de loisirs ou à l'accueil de loisirs.

Madame le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil de renouveler ce contrat, à savoir :

Ce contrat aurait une durée de cinq mois : du 4 avril 2019 au 3 septembre 2019,

Temps complet 35 heures hebdomadaires,

Indice brut 348 – indice majoré 326 – Echelon 1 – Echelle C1,

Les congés pourraient être payés (10% du salaire brut) à la demande de l'agent, suivant les besoins du service.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Approuve le renouvellement du contrat dans les conditions fixées ci-dessus.  
Autorise Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté de nomination.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 28.03.2019

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08.04.2019

Date d'affichage : 05.04.2019

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE CAUQUERS**

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 034-213400567-20190403-ML0103042019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : CONTRAT ADJOINT D'ANIMATION CANTINE/ALSH/ALP**

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le contrat de l'adjoint d'animation se termine le 3 avril 2019 (il était d'une durée de 3 mois).

Il est nécessaire que le service enfance puisse fonctionner avec des animateurs en nombre pour encadrer les enfants inscrits, que ce soit à la cantine, au centre de loisirs ou à l'accueil de loisirs.

Madame le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil de renouveler ce contrat, à savoir :

Ce contrat aurait une durée de cinq mois : du 4 avril 2019 au 3 septembre 2019,

Temps complet 35 heures hebdomadaires,

Indice brut 348 – indice majoré 326 – Echelon 1 – Echelle C1,

Les congés pourraient être payés (10% du salaire brut) à la demande de l'agent, suivant les besoins du service.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Approuve le renouvellement du contrat dans les conditions fixées ci-dessus.  
Autorise Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté de nomination.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 28.03.2019

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08.04.2019

Date d'affichage : 05.04.2019

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 034-213400567-20190403-ML1003042019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : CONTRATS SAISONNIERS**

Madame le Rapporteur explique au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, des emplois saisonniers sont créés pour les jeunes domiciliés sur la commune pour la période de juillet à août.

Ces jeunes, âgés entre 16 et 18 ans, effectuent des travaux de nettoyage de bâtiments et de voirie, surveillent les enfants au Centre de loisirs et à la cantine, ou exécutent diverses tâches au secrétariat de la mairie.

Les contrats de travail sont d'une durée de 20 heures hebdomadaires sur 2 semaines consécutives, et sont réservés aux adolescents scolarisés et domiciliés sur la Commune. Le taux horaire est fixé au taux du SMIG en vigueur.

Madame le Rapporteur propose au Conseil de renouveler cette démarche.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Accepte la création de contrats saisonniers dans les conditions fixées ci-dessus.  
Dit que les congés seront réglés avec le salaire (10% du salaire brut).

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE G**

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 034-213400567-20190403-ML04032019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2018**

Monsieur le Rapporteur dépose sur le bureau le compte administratif 2018 de la Commune concernant les opérations comptables 2018.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	975.676,34
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.090.488,04
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	648.760,97
RECETTES D'INVESTISSEMENT	270.212,36

Monsieur le Rapporteur demande au Conseil d'approuver le CA 2018.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Approuve le compte administratif 2018 de la commune.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS 2018**

Suite au vote du compte administratif 2018, Monsieur le Rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2018 :

Solde d'exécution d'investissement	- 452.961,71€
Solde d'exécution de fonctionnement	+ 743.788.85€
Restes à réaliser (recettes d'investissement)	+ 189.000,00€
Besoin de financement section d'investissement (Article 1068)	263.961.71€

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice**

Ligne 002 Excédent Report en fonctionnement 479.827,14€

**Affectation du résultat d'investissement de l'exercice**

Ligne 001 Déficit 452.961.71€

**1068 Besoin de financement**

263.961,71€

**Restes à réaliser**

189.000,00€

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Approuve l'affectation de résultats proposés ci-dessus.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE CAUQUERS**

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 034-213400567-20190403-ML0103042019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : CONTRAT ADJOINT D'ANIMATION CANTINE/ALSH/ALP**

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le contrat de l'adjoint d'animation se termine le 3 avril 2019 (il était d'une durée de 3 mois).

Il est nécessaire que le service enfance puisse fonctionner avec des animateurs en nombre pour encadrer les enfants inscrits, que ce soit à la cantine, au centre de loisirs ou à l'accueil de loisirs.

Madame le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil de renouveler ce contrat, à savoir :

Ce contrat aurait une durée de cinq mois : du 4 avril 2019 au 3 septembre 2019,

Temps complet 35 heures hebdomadaires,

Indice brut 348 – indice majoré 326 – Echelon 1 – Echelle C1,

Les congés pourraient être payés (10% du salaire brut) à la demande de l'agent, suivant les besoins du service.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Approuve le renouvellement du contrat dans les conditions fixées ci-dessus.  
Autorise Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté de nomination.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 28.03.2019

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08.04.2019

Date d'affichage : 05.04.2019



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE CAUQUERS**

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 034-213400567-20190403-ML0103042019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : CONTRAT ADJOINT D'ANIMATION CANTINE/ALSH/ALP**

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le contrat de l'adjoint d'animation se termine le 3 avril 2019 (il était d'une durée de 3 mois).

Il est nécessaire que le service enfance puisse fonctionner avec des animateurs en nombre pour encadrer les enfants inscrits, que ce soit à la cantine, au centre de loisirs ou à l'accueil de loisirs.

Madame le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil de renouveler ce contrat, à savoir :

Ce contrat aurait une durée de cinq mois : du 4 avril 2019 au 3 septembre 2019,

Temps complet 35 heures hebdomadaires,

Indice brut 348 – indice majoré 326 – Echelon 1 – Echelle C1,

Les congés pourraient être payés (10% du salaire brut) à la demande de l'agent, suivant les besoins du service.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Approuve le renouvellement du contrat dans les conditions fixées ci-dessus.  
Autorise Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté de nomination.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 28.03.2019

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08.04.2019

Date d'affichage : 05.04.2019

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GERS**

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 034-213400567-20190403-ML1003042019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : CONTRATS SAISONNIERS**

Madame le Rapporteur explique au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, des emplois saisonniers sont créés pour les jeunes domiciliés sur la commune pour la période de juillet à août.

Ces jeunes, âgés entre 16 et 18 ans, effectuent des travaux de nettoyage de bâtiments et de voirie, surveillent les enfants au Centre de loisirs et à la cantine, ou exécutent diverses tâches au secrétariat de la mairie.

Les contrats de travail sont d'une durée de 20 heures hebdomadaires sur 2 semaines consécutives, et sont réservés aux adolescents scolarisés et domiciliés sur la Commune. Le taux horaire est fixé au taux du SMIG en vigueur.

Madame le Rapporteur propose au Conseil de renouveler cette démarche.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Accepte la création de contrats saisonniers dans les conditions fixées ci-dessus.  
Dit que les congés seront réglés avec le salaire (10% du salaire brut).

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE G**

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 034-213400567-20190403-ML04032019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2018**

Monsieur le Rapporteur dépose sur le bureau le compte administratif 2018 de la Commune concernant les opérations comptables 2018.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	975.676,34
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.090.488,04
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	648.760,97
RECETTES D'INVESTISSEMENT	270.212,36

Monsieur le Rapporteur demande au Conseil d'approuver le CA 2018.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Approuve le compte administratif 2018 de la commune.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**Affiché le  
ID : 034-213400567-20190403-ML1103042019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET** : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CASTELNOTES

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association CASTELNOTES relative aux festivités suivantes :

VENDREDI JAZZ : rendez-vous mensuels d'octobre 2018 à février 2019

FESTIVAL CASTEL'NOTES JAZZ : le vendredi 29 et le samedi 30 mars 2019.

Ces 6 soirées, en partenariat avec la Mairie, ont été déficitaires sur la période de 1.614,34€. Le montant de la subvention exceptionnelle demandée est donc de 1.614,34€.

Le Conseil est invité à délibérer.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Accepte de verser une subvention exceptionnelle de 1.614,34€ à l'association  
CASTELNOTES.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

Envoyé en préfecture le 10/04/2019

Reçu en préfecture le 10/04/2019

Affiché le

ID : 034-213400567-20190403-ML0703042019-DE

L'an deux mille dix-neuf, le 3 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

**Présents** : SERS Jean-Charles – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno – CHAUVEAU Cédric -

**Absents excusés** : LANOS Lou– GAY Virginie -

**Absents** :

**Pouvoirs** : RUFF Denis à SERS Jean-Charles  
SERRANO Céline à GUIBERT Michel

**OBJET : TAUX DES TAXES 2019**

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que pour la préparation du budget, il convient de fixer le taux des taxes pour l'année 2019. Pour 2018, le montant total des taxes encaissées s'élevait à 521.381€.

Le produit attendu cette année pour les 3 taxes est de 552.210€.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes cette année :

	<u>TAUX 2018</u>	<u>TAUX 2019</u>
Taxe foncière sur le bâti	16.21%	16.21%
Taxe foncière sur le non bâti	98.51%	98.51%
Taxe d'habitation	13.90%	13.90%

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
Accepte les taux proposés pour 2019.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 28.03.2019

Date d'envoi au contrôle de légalité : 08.04.2019

Date d'affichage : 05.04.2019